© Drogues Info Service - 17 décembre 2025

Vos questions / nos réponses

CANNABIS VISITE MEDECIALE

Par Profil supprimé Postée le 09/02/2013 22:15

Bonjour,

Je suis passé au tribunal, j'ai une suspension de permis suite à un controle de dépistage au cannabis au volant.
J'aimerai savoir si il y a une visite médicale à la suite, pour récupérer mon permis, vu que je suis en suspension.
Si il y en a une, est ce qu'il y a un dossier à retirer, et ou ?
Et si je vais recevoir une convocation pour la visite médicale.

Merci

Cordialement.

Mise en ligne le 13/02/2013

Bonjour,

Dans les cas d'alcoolémie ou d'usage de stupéfiants, une visite médicale est obligatoire avant la fin de la période de suspension. Il convient de vous renseigner auprès de votre préfecture pour savoir si une convocation est envoyée ou s'il faut prendre vous-même un rendez-vous auprès de la commission médicale départementale.

Pour récupérer votre permis auprès de la préfecture, ou sous-préfecture, il faut vous munir de la notification de la suspension et, si c'est le cas, de l'avis favorable de la commission médicale.

Cordialement.